

Contact : Service des Admissions

REGLEMENT DES ADMISSIONS 2024-2025

Admission sur titre en 2^{ème} année du Programme Bachelor

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats autorisés à se présenter à l'admission en 2^{ème} année du programme Bachelor doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un baccalauréat français obtenu en France ou à l'Etranger ou tout titre français ou étranger reconnu comme équivalent
- Etre titulaire d'une première année minimum post-bac validée (60 crédits ECTS)
- Etre en cours d'obtention d'un diplôme Bac +1 justifiant d'une moyenne de 10/20 sur les 2 premiers trimestres ou sur le 1^{er} semestre
- Justifier d'un niveau B2 en anglais

2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue obligatoirement du 8 novembre 2024 au 20 juin 2025

3. DOSSIER À CONSTITUER

Les documents exigés sont :

- CV
- Pièce d'identité en cours de validité
- Photo d'identité
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent, y compris les notes obtenues
- Copie des relevés scolaires en cours, justifiant le niveau de Bac+1
- Certificat de scolarité en cours
- Formulaire type IMT-BS
- Résultat du test d'anglais : TOEIC, TOEFL, IELTS ou Test interne IMT-BS

4. FRAUDES LORS DES EXAMENS

En cas de fraude avérée lors de la passation des tests en ligne envoyés par IMT-BS, le candidat se verra exclus définitivement du processus de recrutement.

5. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 60€ et ne sont pas remboursables. Il n'y a pas de tarif spécifique pour les boursiers. Le paiement des frais est à effectuer en même temps que le dépôt de documents, par carte bancaire, directement sur la plateforme de candidature via un lien sécurisé.

6. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat devra candidater sur notre plateforme en ligne et y déposer son dossier complet. Le lien se trouve sur notre site web : <https://www.imt-bs.eu/>

Attention : L'inscription sera rejetée si l'ensemble des pièces accompagnées du paiement des frais ne sont pas parvenues pour le 20 juin 2025 (date butoir).

7. MISE-À-JOUR DES COORDONNÉES

En cas de modification de coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...), le candidat devra en informer le service des Admissions.

Le candidat s'engage à consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM, moyen privilégié de l'école pour toute information.

8. ORGANISATION DES ADMISSIONS

En cas de recevabilité du dossier, le candidat sera convoqué pour un entretien de motivation :

- sur le site d'Institut Mines-Télécom Business School à Evry (Essonne 91)
- ou par visioconférence si l'étudiant se trouve à l'international

Le candidat devra justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

Résultats d'Admission :

L'admission est prononcée par le Jury d'Admission Bachelor d'Institut Mines-Télécom Business School. Le Jury d'Admission reste souverain de la décision. Chaque candidat est informé du résultat de son admission par e-mail dans un délai d'un mois à compter du passage de l'entretien. En cas d'admission, le candidat devra régler un acompte sur frais de scolarité d'un montant de **800 euros** pour confirmer son inscription, **dans un délai de 15 jours après réception de son résultat d'admission.**

En cas de non-respect des délais prescrits, le candidat admis est considéré comme démissionnaire.

L'admission définitive est assujettie à la validation de l'année Bac+1, ou de l'acquisition de 60 crédits ECTS au plus tard le 30 Novembre de l'année de l'admission.

9. COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de : 7 500€ par an.

10. REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE

L'école procède au remboursement total de la somme perçue de l'acompte sur frais de scolarité dans le cas suivant :

- En cas de non validation de l'année en cours Bac+1, ou de l'échec de l'obtention des 60 crédits ECTS
- En cas de non obtention de visa

Pour être prise en compte, la demande de remboursement doit être formulée par mail au service des admissions via admissions@imt-bs.eu, accompagnée du justificatif approprié. La demande doit être faite avant le 30 septembre.

11. CALENDRIER

- Ouverture des candidatures : du 8 novembre 2024 au 20 juin 2025
(*tout dossier incomplet au 20 juin 2025 sera considéré comme un abandon et fermé*)
- Entretien de motivation si « éligibilité » : au fil de l'eau
- Résultats d'Admission : 1 mois après l'entretien
- Date limite de paiement de l'acompte : **15 jours suivant la déclaration d'admission**

12. DEMANDE DE REPORT

Le candidat admis et confirmé (acompte versé), peut prétendre à un report d'intégration d'un an. Une demande officielle et argumentée doit être formulée au Directeur de l'Etablissement, via l'adresse admissions@imt-bs.eu **avant le 30 septembre de l'année en cours**. Ce dernier se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

Si le candidat ne formule pas de demande officielle de report de son intégration avant le 30 septembre de l'année en cours, ou ne peut fournir de preuve de diplôme avant le 30 novembre de l'année en cours, il perdra automatiquement son droit d'intégration et sera exclu de l'Ecole.

En cas d'accord, le report est accordé uniquement sur l'année suivante et est non renouvelable. Le candidat ayant sollicité et obtenu un report d'intégration n'est pas remboursé de l'acompte qui lui a été demandé de verser au moment de son admission. Le coût de la formation applicable sera celui de l'année d'intégration.

En cas de non intégration l'année N+1, le candidat perd le bénéfice de son admission et de son acompte excepté en cas de non obtention de visa. En cas de refus de report, l'acompte versé au moment de l'admission ne sera pas remboursé. Cf chapitre 10 pour les conditions de remboursement.